

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 14-2025

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE REVÊTEMENT DE SOL À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DESBOIS ET
L'ÉCOLE MATERNELLE ROGET BALAN

MARCHÉ N°242 520

MSB REVÊTEMENT

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de revêtement de sol à l'école élémentaire Jean Desbois et à l'école maternelle Roger Balan,

Vu l'offre présentée par la société MSB REVÊTEMENT,

DECIDE:

Article 1er : Est acceptée la signature d'un marché n°242 520 relatifs aux travaux de remplacement de revêtement de sol à l'école élémentaire Jean Desbois et à l'école maternelle Roger Balan, entre la ville de Saint-Marcel et la société MSB REVÊTEMENT, 12 rue de la Fontaine – 71390 SAINT-BOIL.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 13 752,00 € € HT, soit 16 502,40 € TTC,

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Comptable du Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 05 mars 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

